



Institut des comptes nationaux

**Analyse des prix**  
**Rapport annuel 2023**  
**de l'institut des comptes nationaux**  
Partie III :  
**Produits alimentaires**

Observatoire des prix



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348

  0800 120 33 (numéro gratuit)

  <https://economie.fgov.be>

**Editeur responsable :**

Séverine Waterbley  
Président du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

**Pour de plus amples informations :**

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Peter Van Herreweghe  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
Tél. : +32 2 277 83 96  
Courriel : [Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be](mailto:Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be)

Version internet

# Table des matières

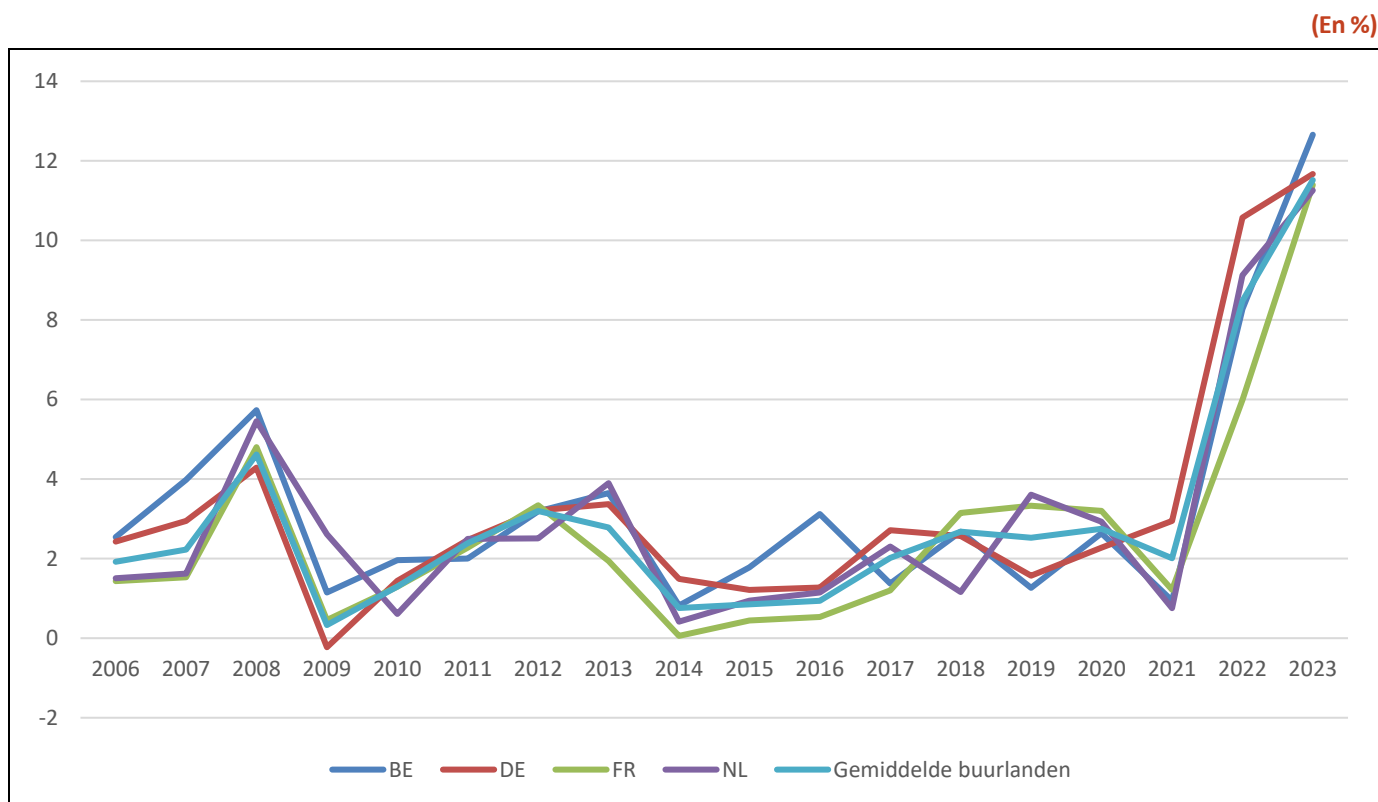
Table des matières .....	3
III. L'inflation des produits alimentaires présente deux visages en 2023.....	4
III.1 L'inflation des produits alimentaires 2023 .....	4
III.2 Outre les prix à la consommation des produits alimentaires transformés, les prix des matières premières agricoles et les prix à la production de l'industrie alimentaire ont également fortement augmenté en 2023 .....	7

### III. L'inflation des produits alimentaires présente deux visages en 2023.

#### III.1 L'inflation des produits alimentaires en 2023

L'inflation des produits alimentaires a été historiquement élevée en 2023, encore plus élevée qu'en 2022. Pour les produits alimentaires incluant l'alcool et le tabac, l'inflation a été de 12,7 % en 2023 en Belgique. Jamais auparavant, l'inflation des produits alimentaires n'a été aussi élevée depuis le début des calculs de l'IPCH en 1996.<sup>1</sup> Chez nos principaux pays voisins - l'Allemagne, la France et les Pays-Bas -, l'inflation des produits alimentaires a aussi atteint des niveaux historiquement élevés en 2023. C'est toutefois en Belgique que l'inflation est la plus haute en 2023, dépassant le niveau de l'Allemagne.

Graphique 1. Inflation des produits alimentaires, 2006-2023



Source : CE.

Ce sont surtout **les produits alimentaires non transformés** qui expliquent que l'inflation des produits alimentaires est plus élevée en Belgique (tableau 1). Pour ces produits non transformés, elle y dépasse les 12 % en Belgique, tandis qu'elle se situe entre 9 et 10 % dans chacun des pays voisins. C'est surtout pour les fruits (toute l'année 2023) et les légumes (à partir de mars 2023) que l'inflation est restée supérieure en Belgique. Pour la viande, l'inflation belge a suivi la même trajectoire qu'en France, c'est-à-dire une inflation nettement inférieure à celle observée en Allemagne et aux Pays-Bas pour toute l'année 2022 et les trois premiers mois de 2023, suivie d'une inversion, avec un recul de l'inflation bien plus marqué en Allemagne et aux Pays-Bas. A partir d'avril 2023, l'inflation a donc été plus élevée pour la viande en France et en Belgique.

<sup>1</sup>L'inflation des produits alimentaires n'était relativement élevée qu'en 2008. Elle se chiffrait alors à 5,7 % en Belgique. La cause principale était la crise financière de 2008 et les spéculations sur les marchés globaux des produits alimentaires.

Par rapport à cette inflation des produits alimentaires non transformés, il faut toutefois relativiser la position particulière de la Belgique par deux constats. Premièrement, l'indice belge (indice 2015=100) est inférieur à celui des trois pays voisins depuis la fin 2018, et c'est actuellement toujours le cas (graphique 3). Cela concerne les quatre groupes de produits au sein des produits alimentaires non transformés: l'indice belge est le plus bas pour les légumes et les fruits ; il est au même niveau que l'indice français mais plus bas qu'en Allemagne et aux Pays-Bas pour la viande et le poisson. Deuxièmement, l'inflation plus élevée des derniers mois traduit un effet de « rattrapage ». La hausse des prix plus forte en Belgique depuis avril 2023 fait suite à une inflation antérieure plus modérée pendant plus de deux ans (2021-2023), certainement quand on la compare avec celle observée en Allemagne et aux Pays-Bas (graphique 4).

Par contre, pour les **produits alimentaires transformés**, l'écart d'inflation est faible avec les trois pays voisins.

**Tableau 2. Inflation des produits alimentaires en 2023, Belgique et pays voisins**

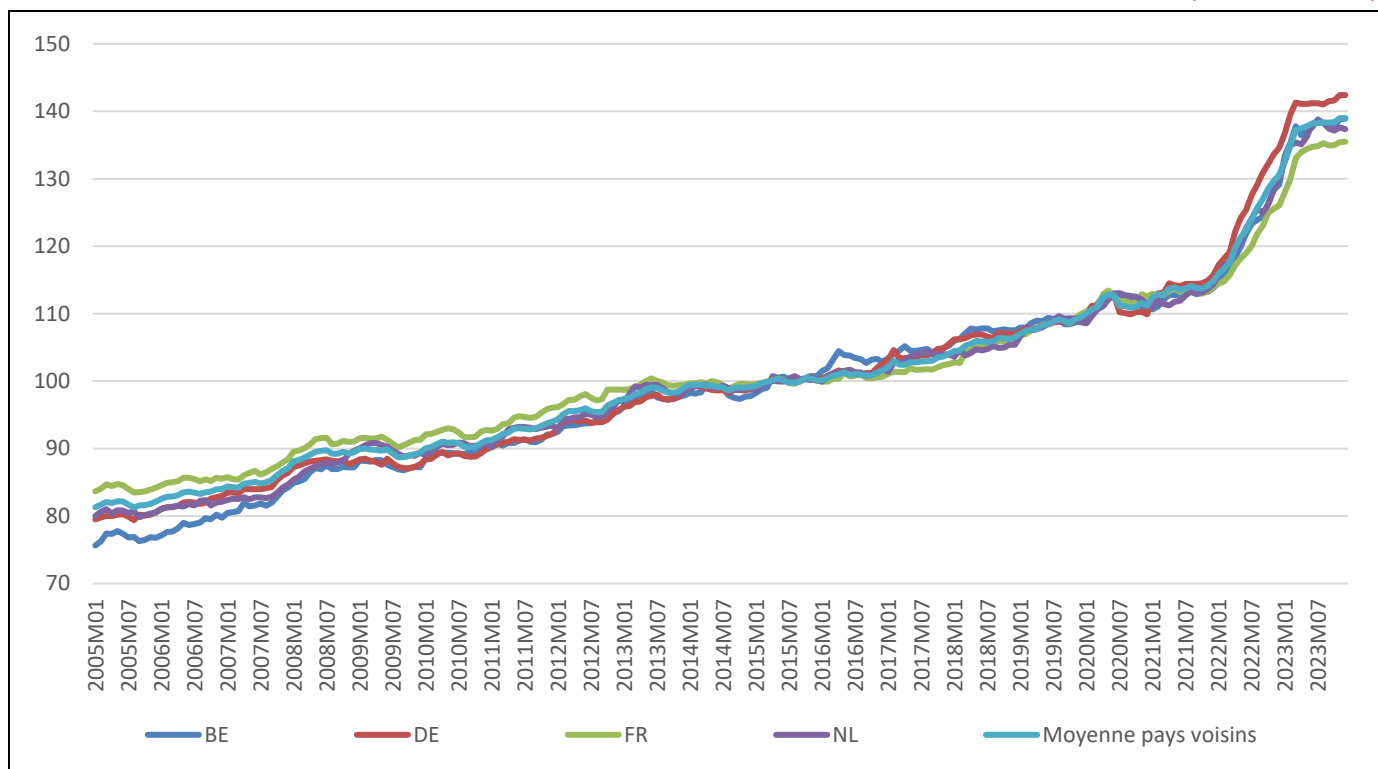
(En %)

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
<b>Aliments incluant l'alcool et le tabac</b>	<b>12,7</b>	<b>11,7</b>	<b>11,4</b>	<b>11,3</b>
Pain et céréales	14,3	16,6	12,3	15,5
Viande	11,2	8,3	10,7	8,6
Poisson et fruits de mer	10,4	14,3	9,1	13,2
Lait, fromages et œufs	19,6	15,9	16,3	13,6
Huiles et graisses	17,9	-1,9	15,6	9,7
Fruits	10,9	8,4	7,9	7,7
Légumes	18,6	14,0	13,9	12,5
Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	14,1	15,4	14,1	14,2
Produits alimentaires n.c.a.	13,6	16,9	12,4	11,8
Café, thé, cacao	11,4	4,8	12,1	7,1
Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes	9,5	13,9	11,6	10,4
Spiritueux	6,5	7,4	5,1	4,6
Vins et boissons fermentées	6,3	8,9	7,4	5,7
Bière	6,7	12,0	11,0	8,0
Tabac	10,6	8,1	8,0	10,6
<b>Aliments transformés incluant l'alcool et le tabac</b>	<b>12,7</b>	<b>12,3</b>	<b>12,0</b>	<b>11,9</b>
<b>Aliments non transformés</b>	<b>12,4</b>	<b>8,7</b>	<b>9,1</b>	<b>8,2</b>
Aliments transformés excluant l'alcool et le tabac	14,3	14,0	13,6	12,9

Source : Statbel.

**Graphique 2. Evolution des prix des produits alimentaires (HICP), 2005-2023**

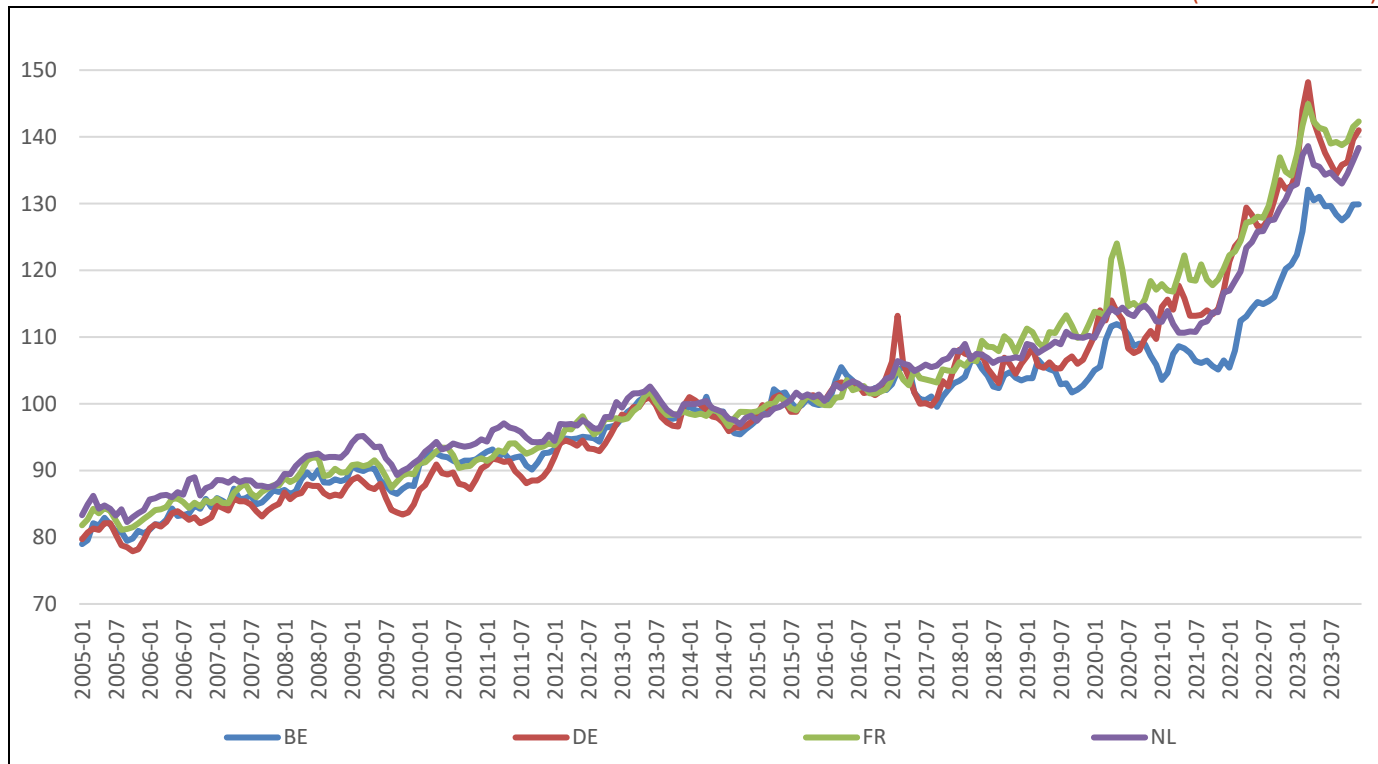
(Indice 2015=100)



Source : Statbel

**Graphique 3. Evolution des prix des produits alimentaires non transformés (HICP), 2005-2023**

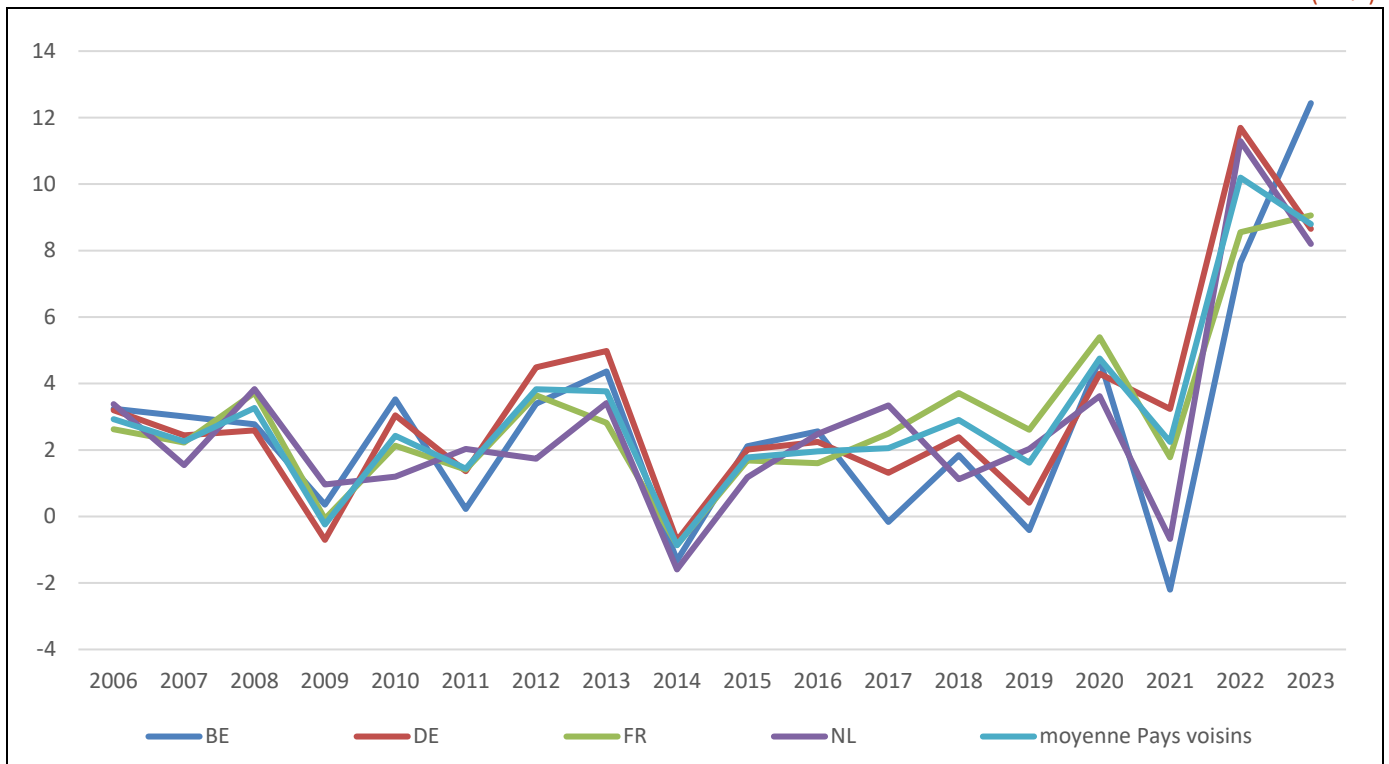
(Indice 2015=100)



Source : Statbel

Graphique 4. Inflation des produits alimentaires non transformés (HICP)

(En %)



Source : Statbel.

### III.2 Prix des matières premières agricoles en baisse, stabilisation des prix industriels et des prix à la consommation.

Le graphique 5 montre que la baisse du prix des matières premières agricoles s'est poursuivie à un rythme élevé durant les trois premiers trimestres de l'année 2023. Entre janvier et septembre 2023, les prix ont diminué de plus de 19,4 %. Sur un peu plus d'un an, entre juin 2022 et septembre 2023, les cours ont reculé de 50 %. Cette chute est tirée par les céréales – qui ont encore perdu 30,0 % durant l'année 2023 – et par les produits laitiers (-14 %). Par contre, le prix du sucre a continué à augmenter (+28,4 % sur cette période), davantage encore les huiles (+38,1 %) et surtout le cacao (+69,2 %). En octobre, l'indice agrégé pour ces matières premières est cependant reparti à la hausse, notamment à cause des produits laitiers dont les prix ont commencé à remonter. Globalement, sur l'ensemble de l'année, l'indice des matières premières agricoles a toutefois perdu 17,4 %.

L'impact de cette baisse s'est traduit par un arrêt dans la progression des prix industriels dans l'industrie agro-alimentaires (graphique 5). Ces prix industriels ont encore augmenté en janvier de cette année, mais sont stables depuis lors. Le décalage temporel entre le début de la baisse du prix des matières premières et la fin de la hausse des prix industriels a été de 6 mois. Rappelons que lors de la phase haussière, un décalage de près d'un an a été constaté entre le début de la dynamique haussière des matières premières agricoles et ses premières répercussions sur les prix industriels. Mais à ce jour, on ne constate pas encore de baisse significative de l'indice agrégé des prix industriels.

En ce qui concerne les prix à la consommation, si l'inflation est restée élevée en 2023, cette année se caractérise toutefois par un arrêt de la dynamique fortement haussière des prix pour les différentes catégories de produits alimentaires (graphique 5). L'année 2023 connaît en effet deux périodes aux caractéristiques marquées.

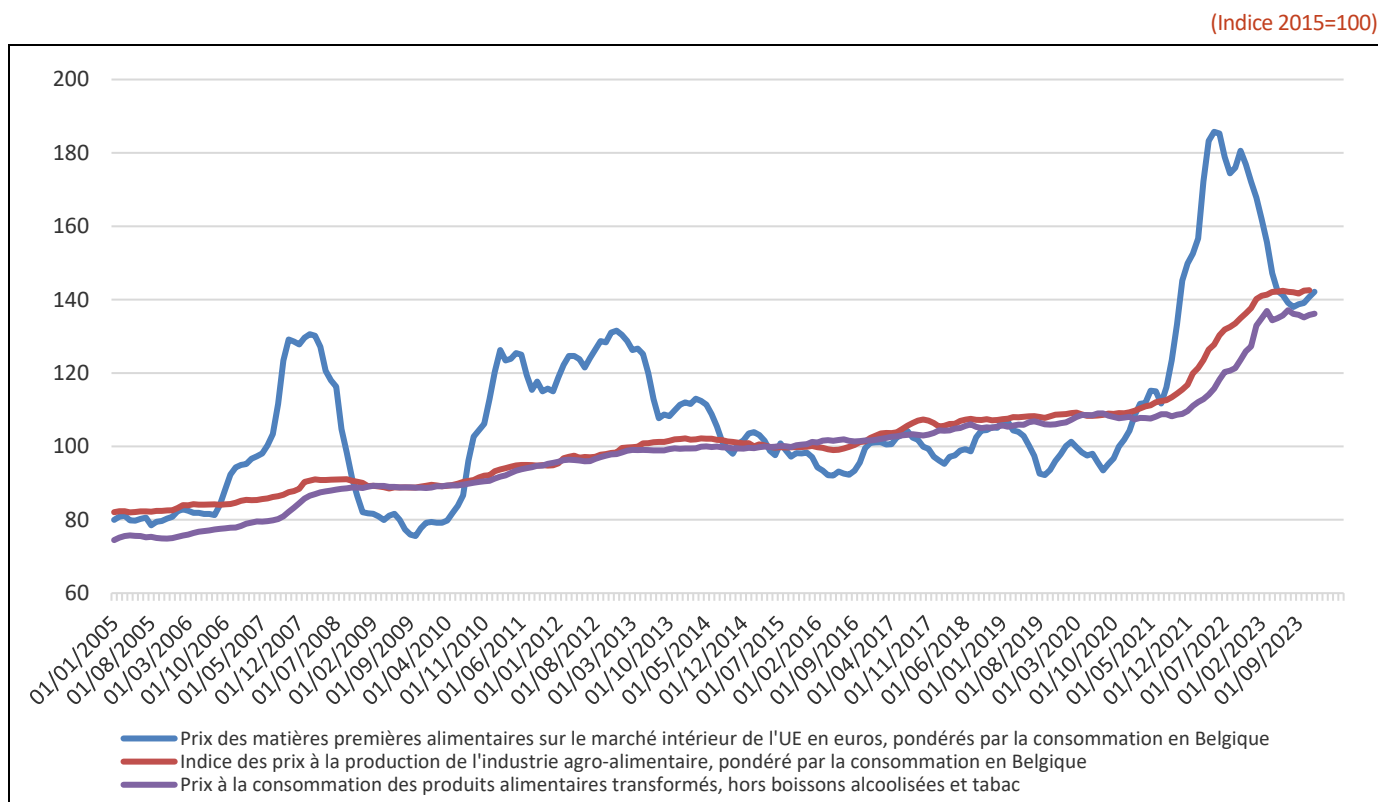
La première se distingue par une poursuite de la forte hausse des prix commencée au début de l'année 2022. En un peu plus d'un an et demi, de janvier 2022 à juillet 2023, les prix des produits alimentaires transformés sans alcools et tabac ont augmenté de 23 %. Cette dynamique est bien sûr une conséquence des sommets atteints par le cours des matières premières agricoles au cours de toute l'année 2021 et une partie de 2022. Il faut ajouter à cela la hausse concomitante

des prix de l'énergie, de même que l'impact de ces hausses sur les coûts de production dans l'industrie alimentaire. La hausse globale des prix à la consommation est d'ailleurs assez proche de celle des prix industriels.

La deuxième période de 2023 voit une stabilisation des prix alimentaires tant au niveau du commerce de détail qu'à celui de la production industrielle (graphique 4). La baisse des cours des matières premières agricoles depuis plus d'un an (-50 % entre juin 2022 et octobre 2023) ne provoque donc pas encore un recul tangible des prix en aval dans les filières alimentaires, mais seulement un arrêt de la tendance à la hausse. Il faut noter que certains coûts de production, comme les salaires, ne baissent pas, ce qui peut expliquer en partie ce constat.

Les conséquences de ces évolutions de prix en termes de rentabilité sont des marges nettes mises sous forte pression dans toutes les filières durant une grande partie de 2022, au niveau de la distribution et plus encore de la transformation. La deuxième partie de 2022 a permis une « récupération », mais elle n'a pas empêché une compression de la marge globale cette année-là. Pour le secteur agricole, par contre, l'année 2022 montre une rentabilité globalement bonne. Pour 2023, les évolutions mensuelles des indices de prix au cours des 10 premiers mois laissent penser que les marges vont retrouver un meilleur niveau au cours de cette année<sup>2</sup>.

**Graphique 5. Prix des matières premières agricoles, prix à la production et prix à la consommation des produits alimentaires transformés**



Source : Statbel, CE, FMI, DG Agri (UE).

<sup>2</sup> Voir l'étude de l'Observatoire des prix sur la transmission de prix et les marges dans la chaîne alimentaire : <https://economie.fgov.be/fr/publications/evolutions-des-prix-dans-la>